



## Projet

### Annexe au MO-Express n° 2012 / 01

## Conditions de licence et d'utilisation pour le WM(T)S «CadastralWebMap»

### 1. Objet du contrat

Les services cantonaux du cadastre, représentés par l'Office fédéral de topographie swisstopo garantissent aux clientes et clients (preneurs de licence), aux conditions ci-dessous, un droit transmissible et non exclusif d'utilisation du «CadastralWebMap» comme WM(T)S<sup>1</sup>.

### 2. Exemption d'émolument (licence libre)

Le WM(T)S est utilisable gratuitement et sans émoluments. Il peut être téléchargé sous [www.cadastre.ch](http://www.cadastre.ch) → xxx.

### 3. Portée du droit d'utilisation

L'utilisation au sens du présent contrat comprend

- la **publication** du «CadastralWebMap» sur Internet,
- l'**intégration** du WM(T)S «CadastralWebMap» dans ses propres applications informatiques et
- la **réunion** du WM(T)S «CadastralWebMap» avec d'autres données. Dans ce cas, le «CadastralWebMap» est également soumis aux conditions de licence.

A chaque publication du «CadastralWebMap» ou à chaque plan qui en résulte, une mention bien visible doit apparaître sous la forme suivante:

© Daten der Amtlichen Vermessung Schweiz  
© Données de la mensuration officielle suisse  
© Dati della misurazione ufficiale svizzera

Il est interdit d'effacer, de dissimuler ou de recouvrir le copyright et la mention de la source.

Les plans établis à partir du WM(T)S «CadastralWebMap», les représentations qui en sont issues ou les produits dérivés ne peuvent être ni vendus, ni loués, ni mis en leasing, ni encore licenciés.

<sup>1</sup> Web Map (Tile) Service

#### **4. Protection**

Tous les autres droits liés au «CadastralWebMap», en particulier les droits de propriété et d'auteur, restent en mains de chaque canton, respectivement de ceux qui ont la maîtrise des données.

#### **5. Responsabilité**

Aucune responsabilité n'est assumée pour l'exactitude du «CadastralWebMap».

Le «CadastralWebMap» n'engendre aucun effet juridique et il sert uniquement à des buts d'information. Seuls les plans pour le registre foncier ou les données originales de la mensuration officielle établis par les cantons respectifs sont déterminants.

#### **6. Retrait du droit d'utilisation**

Le non respect des conditions d'utilisation ou de licence entraîne la perte de la licence.

#### **7. Droit applicable**

Le droit suisse est applicable en ce qui concerne les conditions de licence.

#### **8. For**

Le for est déterminé par le canton concerné. Les litiges de droit civil se règlent selon le droit cantonal correspondant.